HAL open science

Eléments de méthode pour une médiation paysagère dans un contexte rural

P. Ballester, Thierry Joliveau, Yves Michelin

To cite this version:

P. Ballester, Thierry Joliveau, Yves Michelin. Eléments de méthode pour une médiation paysagère dans un contexte rural. Lavoisier. Paysage et information géographique, Chapitre 11, , pp.257-286., 2008, Traité IGAT, série Aménagement et Gestion du Territoire, 978-2-7462-1795-9. hal-03725544

HAL Id: hal-03725544

https://hal.science/hal-03725544v1

Submitted on 19 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

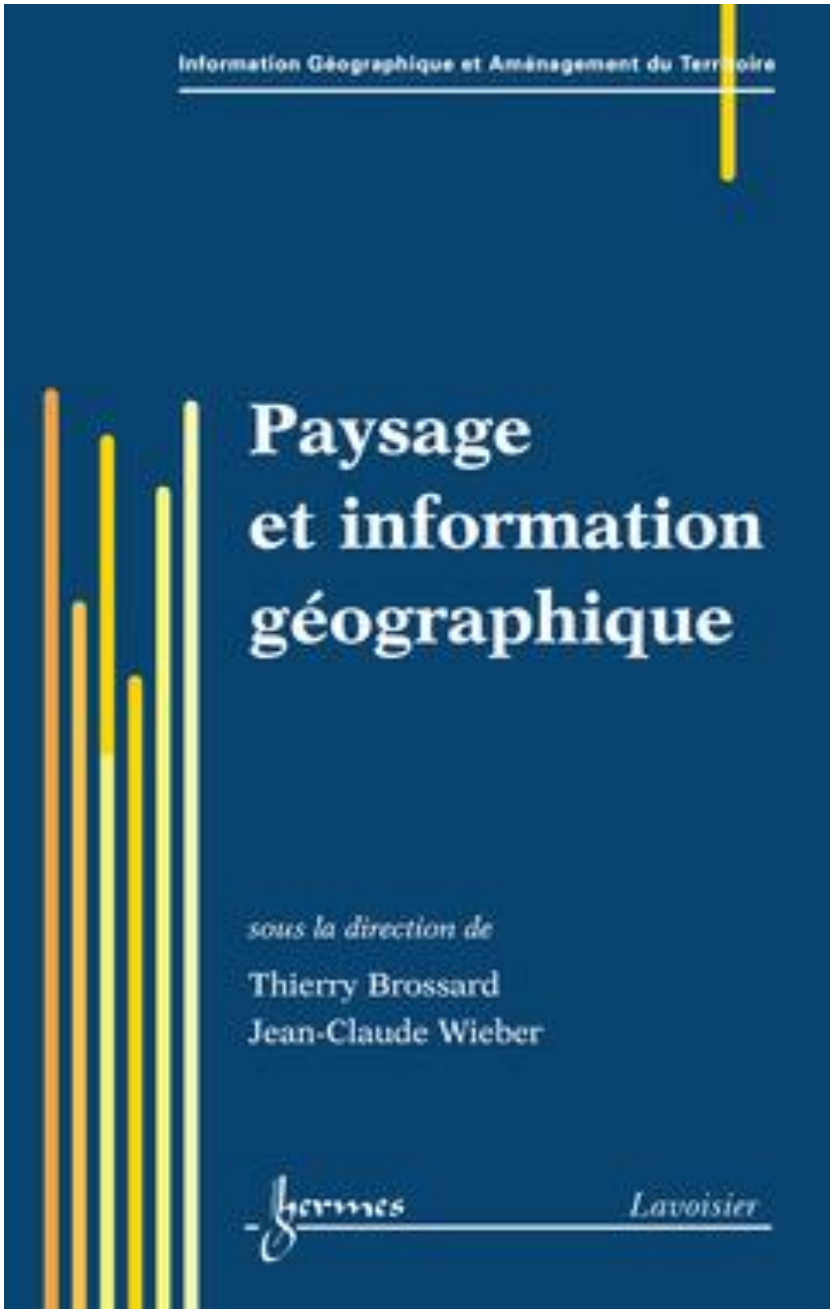

Joliveau T., MichelinY., Ballester P., 2008 : chapitre 11 ; éléments et méthodes pour une médiation paysagère in « paysage et information géographique » sous la direction de T. Brossard et J.C. Wieber, Paris, Hermes, Lavoisier, pp. 257-286.

ISBN. 978-2-7462-1795-9

Chapitre 11

Eléments de méthode pour une médiation paysagère dans un contexte rural

Joliveau T., MichelinY., Ballester P.

Introduction

Depuis le milieu des années 80, on observe en France un intérêt de plus en plus marqué pour une meilleure prise en compte du paysage dans les politiques publiques, même lorsque les lieux concernés ne sont ni emblématiques, ni exceptionnels. La loi « paysage » de 1993 puis la convention européenne du paysage (2000) sont venues conforter cette demande sociale. En particulier dans son article 5, cette dernière affirme « *que le paysage constitue une composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun, naturel et culturel, et fondement de leur identité.* » Elle précise que chaque pays doit s'engager à *« mettre en œuvre des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales et des acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage.* » Cependant, la concrétisation de ces louables initiatives reste problématique sur le terrain.

Trois problèmes récurrents réduisent les possibilités d'action :

D'une part, les personnes éprouvent des difficultés à exprimer une demande paysagère et quand elles le peuvent, celle-ci est souvent faite en termes génériques et peu explicites. Lorsqu'ils tentent malgré tout d'intégrer le paysage dans leurs projets, les aménageurs et les élus font le plus souvent appel à un expert, chargé de décrire, de caractériser puis de classer les paysages (Donnadieu P., Périgord M., 2005[1]). Mais le regard du paysagiste ne correspond pas toujours à celui de l'habitant et la participation se trouve alors réduite à la simple invitation à réagir à des propositions déjà élaborées.

D'autre part, les avis sont rarement unanimes et se pose alors le problème de l'arbitrage. Alors que tout le monde ne partage pas les mêmes références, faut-il privilégier la voix du plus grand nombre, au risque d'aller vers la copie des modèles dominants, comme on l'observe souvent dans les règlements d'urbanisme, réserver les choix à une élite « éduquée », au risque d'imposer le modèle de la classe au pouvoir, comme cela s'est passé dans l'Angleterre du XVIIIe siècle (Luginbühl, 1989[2]), ou donner carte blanche à des paysagistes visionnaires dont les choix ne sont pas toujours partagés par ceux qui les vivront au quotidien.

Enfin, il est souvent difficile de faire le lien entre les changements observés dans les paysages et les facteurs à l'origine de ces évolutions. Aussi, faute de comprendre ce qui se passe, les acteurs ou les experts proposent souvent des solutions visant les symptômes paysagers les plus visibles sans atteindre les véritables moteurs des mutations paysagères mal perçues. Le résultat est alors bien en dessous des attentes, confortant ainsi l'idée commune qu'on ne peut rien faire pour le paysage.

Face à ces tensions qui affectent les territoires, les réponses le plus souvent proposées s'appuient sur une réduction de la notion de paysage à une seule de ses dimensions, en contradiction avec les principes défendus par la convention de Florence qui insiste de façon explicite sur la nécessité d'articuler les dimensions biophysiques et culturelles en s'appuyant sur les points de vue locaux :

La *naturalisation* du paysage lui enlève une grande part de sa dimension culturelle et identitaire et contribue souvent à opposer les habitants aux spécialistes de l'environnement.

L'*esthétisation* pure transforme l'espace en décor dont l'évaluation s'appuie sur des normes souvent extérieures aux acteurs locaux.

Le *repli identitaire* pare le passé de toutes vertus et ne voit dans les changements paysagers que des nuisances, ce qui conduit ses zélateurs à bloquer toute évolution au risque de produire des plagiats sans plus aucun lien avec la réalité sociale et économique actuelle et future du lieu.

La *marchandisation* tend à assimiler le paysage à un bien que l'on peut s'approprier. Les récents procès où des propriétaires fonciers revendiquent des royalties sur des photographies présentant leur bien dans un paysage illustrent cette tendance qui entre en contradiction avec une conception patrimoniale du paysage (Revue d'Auvergne, 2004)[3].

Passé à travers le cadre contraignant des procédures d'aménagement, le paysage se trouverait-il donc condamné à être relégué au rang de simple papier peint que l'on recolle ou que l'on change après avoir fait appel à un décorateur qui se sert dans un catalogue plus ou moins bien fourni et à un tapissier qui posera convenablement l'image sur les murs ?

L'objectif de ce chapitre est de montrer qu'il est possible de dépasser ces difficultés pour prendre en compte le paysage dans les projets de développement local à partir d'une approche concertée, pluridisciplinaire qui parie sur l'intelligence locale en s'appuyant sur 3 principes :

1. Adapter le projet à la spécificité des lieux.

2. Construire la démarche avec toutes les parties prenantes sans masquer les conflits qui pourraient se cacher derrière un consensus de façade.

3. Laisser une place à la création et à l'innovation.

Nous proposons des éléments de méthode reprenant ces trois points à partir de projets menés dans la Massif central (Michelin, Joliveau et al., 2002[4]).

Adapter le projet à la spécificité des lieux

Un préalable : partager les regards sur l'espace et les paysages

Nous posons le principe que le paysage contribue à donner de la matérialité à un projet de développement car c'est par le biais des changements de paysage que chacun perçoit les évolutions du territoire. A travers les objets qu'il identifie dans le paysage, chacun mesure la possibilité, la capacité qu'il a à le faire évoluer et chacun prend donc conscience du rôle des interventions individuelles et collectives dans l'avenir du territoire qu'il habite.

Croiser les regards, c'est donc dessiner de manière contrastée un objet partagé, dont le devenir peut s'envisager comme relevant de la responsabilité de tous. Cependant, tout le monde n'a pas la même facilité à exprimer son opinion sur le paysage et le risque n'est pas nul que la parole soit confisquée par les individus les plus habiles.

Même si l'on ne pourra jamais éliminer les rapports de force entre groupes sociaux, il est possible d'en atténuer les effets en donnant à tous les acteurs la possibilité de s'exprimer avec les moyens qui leur conviennent le mieux. Pour cela, il nous semble nécessaire de chercher à diversifier les personnes qui vont porter un regard sur le paysage, les manières dont ces regards peuvent s'exprimer et les modes selon lesquels on va représenter ces regards.

Diversifier les points de vue

Le paysage a une part subjective. Agriculteurs, forestiers, ouvriers, randonneurs, sportifs, autochtones, touristes, natifs, nouveaux résidents n'usent pas des mêmes objets, ne suivent pas les mêmes itinéraires, ne valorisent pas les mêmes ambiances. Les perceptions et représentations du paysages varient donc en fonction de la profession, du lieu d'habitation, de l'origine, du sexe, de l'âge, de l'ancienneté dans la région ... Autant de points de vue qui doivent être pris en compte et confrontés.

Le paysage a aussi une part objective. Il est possible de quantifier les zones visibles et non visibles, de produire des indicateurs caractérisant les différents types de vues et de cartographier des zones paysagères homogènes. Grâce à son savoir et sa pratique professionnelle, un expert paysagiste mettra rapidement en évidence les traits remarquables du paysage, les signes de fragilité ou de dégradation, les traces d'usages passés ou de pratiques nouvelles qui risquent d'échapper à des néophytes. Il faut donc compléter les regards des acteurs par une approche plus objective, plus froide, plus professionnelle. Mais cette approche ne doit jamais précéder l'expression des regards locaux, sous peine de museler sous le discours argumenté mais standardisé du spécialiste l'expression plus naïve des habitants et de passer à côté de ce qui est important pour la société locale. C'est en étant à l'écoute de cette expression que l'expert peut aider à enrichir et complexifier les regards que les personnes portent sur leur territoire sous condition qu'il accepte de discuter et de faire valider les conclusions de son approche par les partenaires du projet.

Diversifier les modes d'expression

Une personne peut exprimer sa vision du paysage au moins de trois manières différentes : le discours, le dessin ou la photographie.

Le discours est le mode d'expression le mieux partagé. Chacun peut s'exprimer oralement ou par écrit sur le paysage de sa région, que ce soit directement sur le terrain lors d'une visite collective ou à partir de représentations picturales ou photographiques fournies. Mais le niveau de maîtrise du langage varie très largement en fonction des caractéristiques sociales. Il existe donc un risque que les personnes ayant un plus haut capital culturel confisquent ou dominent le discours du paysage.

Le dessin ou le croquis sont la plupart du temps perçus comme réservés à des spécialistes : ceux qui savent dessiner. Ils sont rarement utilisables pour amener des personnes à exprimer leur vision du paysage, sauf dans le cadre d'ateliers pédagogiques (Landscape ambassador, 2005-06[5]).

La photographie, cet “art moyen” comme l’a écrit Bourdieu[6], s’avère pourtant un mode d’expression plus aisé car il est devenu depuis quelques décennies un des plus habituellement pratiqués. Rares sont les personnes réticentes à prendre des photos du paysage, si on les rassure sur le peu d’importance de l’esthétique du résultat...

Toutefois, tous les individus n’ont pas la même habilité à manier un appareil photographique, même un appareil sans réglage aucun. Certains réussissent à produire la photo qui illustre parfaitement leur pensée. D’autres échouent mais compensent par des explications ce qu'ils ne parviennent pas à montrer avec leur photo.

La combinaison des modes d’expression est donc une garantie à la fois de la richesse et de la diversité des regards portés. Dans tous les cas, il ne faut pas sous-estimer le fait qu’un discours, un dessin ou une photographie répondant aux critères de beauté du goût dominant risquent d’avoir un poids plus fort dans le débat qu’une expression plus maladroite.

Diversifier les modes de représentation

On peut distinguer les représentations issues de la part subjective correspondant aux regards des acteurs et celles produites par l’approche experte. Les premières prennent la forme le plus souvent de photographies prises et commentées par des habitants ou de discours exprimés directement sur le terrain (cf. encadré n° 1) ou à partir de représentation pré-existantes (cartes postales, photographies de professionnels, oeuvres de peintres amateurs ou d’artistes reconnus, ...). Les secondes exploitent des formes plus proches de l’information scientifique : résultats d’enquêtes, cartes, coupes topographique et transects, bloc-diagrammes ou vues numériques 3D ... Elles sont produites par des spécialistes : économistes, géographes, sociologues, agronomes, paysagistes, ... Elles doivent faire l’objet d’explication, de discussion, et enfin de validation par les partenaires du projet. Ces deux types de représentations peuvent alors se compléter. Un bon moyen de valider ces opinions et de les faire diffuser est de les regrouper dans un document (rapport, dossier, exposition, site Web…). Les représentations plus objectives servent de support aux discussions sur le devenir du paysage, le repérage des facteurs d’évolution, l’élaboration des priorités spatiales et le choix des actions à entreprendre. Cependant, à partir du moment où l’on veut agir, la prise en compte de ces différents regards n’est pas suffisante. Les interventions portent sur des éléments matériels qui fonctionnent selon des règles biophysiques préétablies. Les ignorer ou les négliger risque fort de compromettre les intentions paysagères issues d’une concertation réussie.

Une nécessité : relier les paysages aux facteurs à l’origine de leur production

A la suite d’auteurs tels que Deffontaines[7], nous considérons le paysage comme la partie visible d'un espace perçu par un observateur où s'inscrit une combinaison de faits dont on ne perçoit à un moment donné que le résultat. La compréhension des mécanismes à l'origine des évolutions vues dans les paysages passe donc par l'analyse du fonctionnement du système dont ces paysages ne sont que les reflets. Dans le cas d'un paysage rural, cette logique conduit à penser l’espace agricole comme un puzzle dont chaque pièce serait une parcelle. Par le biais de critères agronomiques, il est possible de regrouper ces pièces en unités agrophysionomiques[8] « *dans leur double appartenance à un paysage et à une exploitation* »[9], ce qui conduit à définir des terroirs : « *unités morphologiques à l'intérieur desquelles l'activité agricole présente des aspects très différenciés* ».

On peut alors tenir compte de l'influence des pratiques des agriculteurs sur les dynamiques paysagères et appréhender comment des logiques technico-économiques et sociales pèsent sur les évolutions de ces pratiques.

Cependant, la compréhension des interactions entre pratiques agricoles et objets paysagers, si déterminante qu'elle soit, ne suffit pas à construire des modèles de simulation paysagère pertinents. Il est nécessaire d'élargir le point de vue au territoire qui entoure le parcellaire des agriculteurs, afin d'une part d'intégrer les déterminants économiques et sociaux collectifs, internes ou externes aux territoires étudiés[10] et d'autre part de connaître et de prévoir les conséquences des décisions prises par les différents producteurs du paysage sur les dynamiques spontanées d'évolution de la végétation, composante essentielle du paysage rural.

L'évolution des paysages, qui lorsqu'elle est perçue par les locaux, constitue souvent le déclencheur des demandes d'intervention publiques peut aussi être considérée comme le résultat de systèmes de processus fonctionnant à des vitesses d'intervention et selon des rayons d'action différents.

Ce qui se *passe à l'échelle de l'unité paysagère* est sous tendu par des logiques socio-économiques concernant des mécanismes de rentabilité des productions, de relations entre groupes sociaux, d'intervention des politiques publiques.

Ce qui se décide *à l'échelle intermédiaire de l'unité de production* est lié à des problématiques technico-économiques d'adéquation des systèmes de pratiques aux caractéristiques du milieu environnemental et aux caractéristiques du milieu économique qui va valoriser ou non la production.

Enfin, *à l'échelle fine de l'unité de gestion*, on entre dans des logiques agro-écologiques qui, en moyenne montagne, concernent entre autres la qualité des sols, les stocks de graines d'espèces pionnières ou la pression de pâturage.

Ainsi nous posons l'hypothèse qu'il n'existe pas un territoire unique mais des territoires construits selon les questions posées, les processus en cause, les pratiques et les points de vue de ceux qui le gèrent et l'utilisent et qui fonctionnent comme des systèmes :

Un *système fonctionnel morphogénique* produisant les formes de relief, étudié avec les méthodes des géomorphologues tels J. Tricart et A. Cailleux (1967)[11]. Leur objet élémentaire est le versant (Valadas, 1987)[12].

Un *système fonctionnel agro-écologique* qui intervient sur les dynamiques végétales. L'objet élémentaire est le faciès de végétation étudié avec les méthodes de l'écologie et de l'agronomie du champ.

Un *système fonctionnel technico-économique* qui agit sur les structures d'organisation humaine (habitat, parcellaires, réseaux de communication) composés d'objets paysagers linéaires (haies par exemple), surfaciques (parcelles de gestion) ou ponctuels (arbre isolé par exemple) soumis à des pratiques et des usages selon des critères technico-économiques « *je le fais parce que j'en ai besoin* », sociaux et culturels « *je le fais parce qu'ici on fait comme cela* ».

Un *système décisionnel de relations sociales* qui intègre les jeux d'acteurs et s'appuie sur des représentations paysagères qui forment une quatrième famille d'objets spatiaux, même si ceux-ci n'ont de matérialité que dans l'esprit des individus concernés.

Bien entendu, ces découpages s'appliquent au même espace et des interactions existent entre ces niveaux. Les processus érosifs sur un versant sont favorisés par l'absence de végétation provoquée par des pratiques de gestion inadaptées ou par des travaux de restructuration foncière par exemple. Ils sont ou non l'objet d'attention par des acteurs qui les perçoivent plus ou moins et peuvent les considérer ou non comme un problème.

Dans un souci de médiation par le paysage, le travail à conduire doit donc permettre à la fois de comprendre comment fonctionnent ces différents territoires et comment les découpages proposés se perçoivent dans l'espace vu au travers du paysage. Pour ce faire, l'approche est nécessairement interdisciplinaire. Du côté des mécanismes fonctionnels, agronomes, naturalistes et économistes ruraux ont besoin les uns des autres dans le cadre d'un découpage raisonné du territoire en unités hiérarchisées sur lesquelles seront appliqués des systèmes d'investigation différents. Du côté des mécanismes décisionnels, sociologues, ethnologues et politologues apportent chacun des éclairages complémentaires pour expliquer, anticiper et faire évoluer les comportements.

Construire le projet avec les acteurs locaux

Si l'on considère qu'une des finalités de l'action publique est de permettre à tout citoyen de s'épanouir dans ses multiples dimensions matérielles et spirituelles, l'implication de tous les acteurs de la gestion paysagère s'impose. Cet idéal est difficile à atteindre d'une part parce qu'en France, les acteurs institutionnels de l'action publique (élus et administrations) se méfient de la participation, d'autre part parce que la complexité de la notion de paysage peut rapidement conduire le débat vers des conflits difficiles à gérer. On comprend donc pourquoi la participation à l'action paysagère peut revêtir des formes diverses correspondant à plusieurs niveaux d'implication des populations, comme cela est requis par la convention de Florence.

Mais la nécessité d'une approche concertée et participative s'explique aussi par des exigences essentiellement pragmatiques. Dans des zones rurales confrontées à des problèmes de déclin démographique, la mobilisation de tous les acteurs apparaît souvent comme une condition nécessaire au renversement des dynamiques négatives actuelles.

Les décideurs locaux et extérieurs perçoivent de plus en plus que les énergies ne peuvent se mobiliser vraiment que si l'analyse des problèmes et la recherche de solutions se font de manière ouverte et publique, au plus près des intéressés. Une entrée par le thème du paysage facilite l'organisation de ce débat.

En privilégiant une relation sensible au territoire et un objet perçu d'emblée comme commun, l'espace situé à la vue de tous, il est plus facile de parler un langage accessible, ni technique ni spécialisé, et donc plus facilement partageable. Aux porteurs des projets de définir jusqu'à quel stade ils peuvent et souhaitent associer leurs concitoyens à la décision publique.

Différents degrés d'implication des acteurs locaux : de la simple consultation à la démocratie directe

Le minimum nécessaire : l'information du public

Cela peut paraître une évidence mais l'information du public est indispensable, ne serait-ce que pour éviter que ne se propagent de fausses rumeurs ou que les intentions finales ne restent lettre morte. Souvent reléguée à tort en fin de processus, l'information est nécessaire en permanence, pour annoncer le lancement de l'opération, préciser son état d'avancement, donner des résultats intermédiaires, mobiliser l'attention, faire diffuser la connaissance produite….Outre les média classiques (bulletin municipal, chroniques régulières et articles, dans la presse régionale, ou sur les radios et TV locales), des outils peuvent être conçus spécifiquement (lettre d'information régulière, site Internet, expositions, réunions publiques).

Une démarche qui tend à se développer : la consultation

Peu habituelle en France, sauf pour certaines procédures où elle est institutionnalisée (POS-PLU, SCOT, remembrement…), elle est amenée à se développer sous l'effet des textes européens (convention d'Aarhus, convention du paysage…). On peut initier des consultations à trois niveaux :

Pour analyser les préférences et les rejets de l'opinion au démarrage d'une action ;

Durant la phase de construction du projet pour amender et valider les analyses et préparer des orientations ;

En phase finale, pour valider les choix et les stratégies mises en œuvre.

Les formes de la consultation du public sont variées. On peut cibler les individus isolément ou en groupe, viser le plus grand nombre ou se restreindre à un échantillon. Les relations d'échange peuvent être à sens unique (on recueille une opinion), sous forme de dialogue (on discute avec les gens) ou collaborative (on construit collectivement une opinion par le dialogue et l'échange). De ce fait, les modes de consultations sont très divers (cf. tableau 1).

	Expression « à sens unique »	Dialogue	Collaboration
Individuel	Enquête (papier, téléphone, web.)	Entretien	-
Collectif	Exposition publique avec cahier de commentaires	Réunion publique Sorties sur le terrain	Forum de discussion Site internet collaboratif

Tableau 1 : différents modes de consultation mobilisant le paysage comme medium de discussion

Une perspective intéressante mais difficile à mettre en œuvre : l'engagement et l'implication dans la décision

Souvent, les chartes paysagères ne se concrétisent pas faute de l'approbation de leur contenu par les instances locales de décision.

Aussi, même s'il est fait appel à un bureau d'étude spécialisé ou à des techniciens de secteur, un projet de gestion concertée des paysages ne peut aboutir que si les élus locaux sont les véritables acteurs de sa construction.

En effet, ce sont eux qui en dernier ressort mettent en œuvre les procédures d'urbanisme, mobilisent les aides incitatives ou contractuelles, arbitrent lorsque des enjeux contradictoires s'affrontent. Il faut donc les impliquer dans toutes les phases de la démarche depuis la définition des objectifs et des priorités jusqu'à la mise en route du programme d'intervention. L'appropriation est améliorée si l'on fait travailler les élus locaux en petits groupes de travail, en particulier pour les études prospectives. L'exercice du "jeu d'acteurs" n'est pas seulement un moyen d'accéder aux stratégies de chacun. C'est aussi une bonne façon de faire prendre conscience à chacun de la multiplicité des points de vue. En particulier il révèle aux agriculteurs et aux éleveurs le rôle essentiel que ces derniers jouent dans la construction de leurs paysages et de leur environnement.

Il montre à tous qu'à un système de culture ou d'élevage correspond un paysage vu et ressenti par d'autres. Réunis autour de blocs-diagramme paysagers pour un jeu de prospective (cf. encadrés n° 2 et 3), les différentes catégories d'acteurs changent d'attitude et deviennent attentives aux opinions des autres. Le débat devient plus constructif et plus pragmatique. Un autre moyen d'aider les participants à concrétiser leurs souhaits est de leur proposer une visite de territoires ayant expérimenté des méthodes de gestion transposables.

Enfin, le stade ultime de la participation est la démocratie directe où tout citoyen peut prendre part à la décision publique. Ce système a fonctionné dans certaines communautés villageoises et se maintient encore avec la gestion collective des terrains sectionaux. Il est cependant difficile de mobiliser les habitants afin de les faire décider car il faut pour cela un cadre juridique adapté. Il est peu réaliste dans la situation actuelle hors cas exceptionnel car il met en porte-à-faux les élus de la démocratie représentative.

Les outils de la médiation

Parler de paysage ne s'improvise pas. Aussi, pour analyser la façon dont les individus voient les paysages d'un lieu donné, pour faire partager leur point de vue aux autres acteurs de sa gestion comme pour visualiser ce que pourrait être un paysage futur, d'autres formes d'expression que le langage verbal peuvent être mobilisées : graphiques (photographies, dessins, schémas, cartes…), représentations matérielles (maquettes, jardins, sculptures…), sonores, olfactives… Les modes de représentation doivent être à la fois :

- fidèles à la réalité locale mais aussi suffisamment distanciés pour donner à la discussion un caractère général favorisant l'expression des enjeux ;

- compréhensibles par tous mais négociables et discutables à tout moment, ce qui implique de rendre explicite sa construction ;

- déconnectés de jugements de valeur esthétiques tout en permettant leur expression par les participants ;

- reliés à des modèles fonctionnels transparents légitimant les risques, potentialités ou évolutions possibles.

Mode d'expression /type sémiologique	Icône = copie de la réalité	Indice = proximité, contiguïté avec la réalité	Symbole = déconnexion avec la réalité,
Discours	Description de paysage	Ex : entendu lors d'un entretien :« le paysage de campagne respire le calme »	La « force tranquille » associée à un village blotti autour de son église (campagne électorale de F. Mitterrand en 1981)
Image	Photographie, dessin	Le Bloc-diagramme paysager	Peinture abstraite
Objet	Jardin italien	Land art	Ex : sculpture (L'Ile de France de Rodin, présentée sous la forme d'une femme nue)

Tableau 2 : modes de représentation paysagère mobilisables dans des démarches participatives

Pour l'expression des regards, on peut organiser des visites collectives sur le terrain ou des réunions par groupes de travail à partir d'un relevé iconographique de représentations locales, si elles sont assez nombreuses. Il nous semble que la prise de vue photographique par des habitants, doublée d'un commentaire sur les vues prises, est le mode d'intervention le plus riche et le plus efficace. Il faut cependant suivre un protocole bien formalisé pour pouvoir en tirer des analyses intéressantes. Par ailleurs, dans tous les cas, il est indispensable de vérifier la diversité des points de vue représentés dans le projet et de réfléchir aux critères de choix des personnes à consulter ainsi qu'aux modes de mobilisation du projet. L'exposition de photographies d'habitants commentées est un bon moyen de sensibilisation. Le bloc-diagramme est un bon support à la réflexion, plus efficace à l'usage que la carte, trop abstraite pour de nombreux habitants.

Ces supports visuels que nous venons de présenter sont utilisés comme base de discussion lors d'entretiens individuels ou durant des réunions de groupe. Ils aident certains acteurs habituellement muets à prendre la parole. En outre chaque interlocuteur peut dresser la liste des objets du paysage ayant une signification importante pour lui. Cette approche pragmatique le conduit insensiblement à préciser son point de vue paysager et à mieux le localiser géographiquement. La perception de chacun a même tendance à s'enrichir de la perception des autres. Au pittoresque ou à la commodité du chemin bordé d'arbres du randonneur, s'ajoute la richesse de l'écosystème haie du naturaliste et sa fonction de couloir pour le gibier important pour le chasseur, mais aussi les contraintes des fonctions de voie d'accès et de culture " intensive " pour l'agriculteur et le forestier. Ces objets matériels et visibles communs servent de points d'ancrage des acteurs dans une réalité commune.

Mais comme chaque participant introduit, à partir de ces objets matériels, l'ensemble des (dys)fonctionnements de son activité spécifique, le discours collectif obtenu finit par reconstruire l'ensemble des facettes d'une réalité. Le caractère pédagogique de l'expérience contribue à motiver les participants qui apprennent souvent des choses qu'ils ignoraient sur leur espace quotidien.

L'effet médiateur ne découle donc pas uniquement du caractère imagé des supports engagés dans le débat mais surtout du couplage d'images paysagères associées à des discours sur des représentations dont on a précisé la localisation et matérialisé l'apparence.

Par l'entremise de ces objets intermédiaires de caractérisation, le paysage a perdu son caractère général, idéologique et absolu qui le rendait si difficile à intégrer dans des démarches locales participatives. En facilitant la convergence de regards différents sur un objet commun, une approche paysagère part de ce qui relie et non de ce qui sépare.

Elle peut donc aider à désamorcer dans un premier temps les conflits habituels et routiniers, même si elle conduit *in fine* à mettre en évidence de nouveaux enjeux conflictuels (appropriation foncière, enjeux écologiques, occupation de l'espace…).

L'approche paysagère génère d'elle-même un effet prospectif. Le temps du paysage rural est plus long que celui de la décision quotidienne ou politique. D'emblée, il plonge la réflexion dans les décennies passées et la projette dans les décennies futures, ce qui la rend d'ailleurs assez adaptée aux approches de développement durable. La question qui se pose alors collectivement est la recherche des raisons des évolutions plus récentes et de l'anticipation des changements à venir, tout en intégrant des dimensions plus subjectives concernant la perception du paysage et de son évolution. Au final, bien que la réflexion paysagère ne soit pas un exercice habituel pour les acteurs locaux, la désacralisation du paysage réintroduit dans des préoccupations quotidiennes redonne aux acteurs la possibilité d'agir sur lui.

Comment contribuer à la co-construction d'un projet paysager

Au-delà des appels rituels et un peu vains à la mise en place d'une démocratie participative généralisée, la question qui se pose est la mise en œuvre de dispositifs concrets de concertation. Il existe nombre d'expériences analogues de démarches participatives dans d'autres contextes (Conseils de développement, Agenda 21, ...) dont on peut s'inspirer. Nous nous plaçons néanmoins dans un cas particulier, celui de l'organisation d'une plate-forme de discussion provisoire sur la gestion paysagère d'un territoire. Il ne s'agit pas forcément d'une structure permanente de concertation appuyée à un organisme officiel mais d'un espace de réflexion collective mis en place pour une durée bien délimitée et avec des objectifs déterminés.

Les contextes de la constitution d'un groupe de réflexion multi-acteurs peuvent être très divers : réflexion en situation d'après crise (la tempête de 1999 en est un bon exemple), réflexion préalable à un schéma directeur, un projet de pays, un Plan Local d'Urbanisme (PLU), une charte paysagère, un contrat de rivière ... Il s'agit toujours de réfléchir à travers le paysage sur le devenir d'un territoire rural, sur ses évolutions passées ou attendues, ses disfonctionnements...

Constitution et légitimité du groupe

Dans la quasi-totalité des cas, le groupe se constitue à l'instigation d'une institution donnée qui cherche à générer une réflexion collective sur le devenir du paysage de son territoire. C'est cette institution qui confie au groupe le mandat qui guidera son travail. Ce mandat couvre à la fois les objectifs du groupe (procéder à un diagnostic du territoire précédent un projet de pays, proposer une liste d'actions à prendre dans le domaine agricole, ...) et la manière dont l'institution s'engage à utiliser les travaux produits par le groupe. Il est évident que si l'action ultérieure de l'institution va à l'encontre de l'ensemble des recommandations du groupe, elle sera vraisemblablement amenée à s'en expliquer.

L'institution pilote doit être considérée comme légitime par l'ensemble des partenaires dans le domaine de la gestion territoriale : il peut s'agir d'un syndicat intercommunal, d'une communauté de communes, d'une structure de pays, d'un Parc naturel régional, d'un Parc national, etc.

D'une manière générale une situation de conflit ouvert n'est par définition pas adaptée à la mise en place de ce type de démarche. Si l'organisme a une vocation reconnue dans un domaine particulier tel qu'une chambre consulaire, un organisme forestier …, il est indispensable de trouver un consensus : l'institution pilote doit-elle se contenter d'une réflexion dans son domaine de prédilection, l'agriculture pour une Chambre d'Agriculture par exemple, ce qui limite la démarche et les réflexions du groupe multi-acteurs ou le groupe l'autorise-t-elle à dépasser ce domaine ?

Notons que les compétences d'un organisme spécialisé peuvent dépasser le cadre de ses activités courantes : on rencontre des chargés de mission géographes, agronomes ou ayant une formation en environnement et travaillant en chambre d'Agriculture par exemple.

La constitution du groupe est pilotée par l'organisme qui donne le mandat. Les participants peuvent être des représentants d'administration ou d'organismes publics ou privés, des représentants d'associations, des détenteurs de mandats électifs ou des personnalités qualifiées. La liste des participants doit faire l'objet d'un consensus de la part de tous les participants.

Le fonctionnement

L'animation du groupe doit être confiée à un ou plusieurs spécialistes de la gestion paysagère, initiés à ce type de méthode et indépendant de l'institution de référence. Le fait que ce ou ces spécialistes ne connaissent pas la région dont il est question n'est pas un problème, mais il(s) doive(nt) avoir une bonne connaissance concrète des zones rurales et de leur aménagement. L'animation peut être confiée à un bureau d'étude, si celui-ci est compétent dans ce domaine. Le rôle de l'animateur est crucial. C'est lui qui catalyse le fonctionnement du groupe. L'animateur peut être assisté par des participants issus de l'organisme pilote ou d'autres organismes moteurs de l'opération.

Un guide de travail doit être exposé au groupe dès la première réunion, même s'il peut faire l'objet de modifications ultérieures. Il faut que chaque participant puisse anticiper ce qu'il aura à faire. La participation et la dynamique seront meilleurs si les réunions du groupe suivent ou sont parallèles à une mobilisation sur la dimension sensible du paysage, au moyen d'enquêtes photographiques. La réflexion du groupe nécessite plusieurs séances, de manière à laisser aux participants des temps de réflexion entre les réunions, à permettre aux animateurs de procéder aux synthèses à d'autres travaux nécessaires. Pour souder le groupe de réflexion, il peut être envisagé d'organiser des séances de travail assez longues mais scindées par une collation, qui favorise la convivialité. Les résultats des travaux du groupe doivent impérativement faire l'objet d'un document définitif répondant au mandat et validé par les participants. Ce document doit comporter les noms de tous les participants et faire l'objet d'une large diffusion.

Les expertises : une nécessité

Tous les intervenants de la gestion d'un territoire, qu'ils soient locaux (agriculteurs, élus, forestiers, habitants…) ou externes (usagers, administratifs, techniciens, chercheurs, commerciaux…) connaissent le terrain.

Mais cette connaissance est partielle, souvent partiale et difficile à partager. Elle s'appuie à la fois sur une expérience du terrain en question mais qui n'est pas toujours consciente et bien formalisée et sur des courants de pensée plus généraux qui influencent leurs points de vue. De nombreux conflits sont le résultat de la difficulté à communiquer entre groupes sociaux ou professionnels qui considèrent leur point de vue comme le seul valide sans qu'ils puissent l'argumenter précisément et l'appliquer à des espaces bien identifiés.

Le travail d'expertise est destiné à lever cet obstacle. Il apporte des éléments nouveaux de connaissance des paysages et de leurs évolutions selon des formes partageables et négociables, validés par les différents protagonistes. Il favorise ainsi le rapprochement de ces différents apports pour relier les points de vue entre eux et mettre en évidence les convergences d'opinions et d'intérêts.

Parmi les techniques fréquemment utilisées, on peut citer :

Les enquêtes et entretiens individuels

Ils permettent une approche du terrain en profondeur mais exigent un savoir-faire spécifique pour collecter (techniques d'échantillonnage, construction d'une grille d'entretien, conduite d'un entretien) et traiter les informations.

Le travail en groupe restreint

On réunit un jury formé de quelques personnes représentatives de groupes sociaux différents ou connues pour leur connaissance du sujet. Elles sont sollicitées ensemble pour donner un avis ou pour simuler le futur (imaginer un scénario, "jouer" la négociation d'un programme).

Le travail de préparation est important car les "experts" apporteront d'autant plus d'information que l'animateur de la réunion leur fournira les éléments précis qui les intéressent et une méthode de travail adaptée. Le résultat est souvent plus fiable qu'avec des entretiens individuels car les participants se contrôlent et se corrigent mutuellement.

La réunion publique

Il est difficile de mobiliser une population importante. Pour y arriver, il faut souvent coupler des annonces par voie de presse, des courriers individuels, éventuellement des visites préparatoires. Lorsque le public est nombreux, surtout s'il y a de notables, les gens hésitent à s'exprimer, sauf si le sujet est polémique. Mais alors on n'obtient pas forcément beaucoup d'information.

La réunion peut être utile lorsque l'on dispose déjà d'information pour les restituer localement et vérifier leur pertinence ou lorsque l'on débute un programme pour favoriser les démarches ultérieures d'enquête.

	Expertise locale	Expertise externe
Rôles	- Approfondir la connaissance du territoire par les acteurs locaux - Identifier les spécificités	- replacer le contexte local dans un cadre général - exprimer un regard extérieur sur ce territoire
Intérêts	- Intégrer le vécu - Mobiliser les acteurs locaux - Apporter des précisions et des nuances que seuls les locaux connaissent	- apporte des compléments de connaissance méconnus localement - favorise la compréhension du fonctionnement du territoire - favorise les échanges de points de vue par un regard extérieur
Limites	- Exigeant en temps - Pas toujours facile à mobiliser - Souvent partiale et partielle	- coûteux - les experts externes peuvent se tromper s'ils ne vont pas assez sur le terrain - ne "passent" pas forcément bien localement - n'existent pas toujours
Qui ?	- Habitants - Elus locaux (professionnels, politiques) - Représentants d'associations - Erudits locaux	- bureaux d'étude - techniciens, agents de développement - administratifs, politiques - spécialistes régionaux (ex : Institut Elevage, CRPF, ONF…) - étudiants, chercheurs

Tableau 3 : comparaison des intérêts et limites d'une expertise externe ou locale

Comment mettre en œuvre le projet ?

Comme cela a été exposé dans la partie précédente, le paysage dessine les contours d'une approche transversale dont la finalité reste la production de denrées agricoles, mais en intégrant d'autres fonctions de l'agriculture comme la production de paysage ou le maintien d'un environnement de qualité. Le paysage n'est plus alors une fin en soi mais le moyen de réfléchir collectivement à un avenir commun en prenant suffisamment de recul pour s'affranchir des intérêts particuliers tout en restant proche de la réalité locale.

Les différents acteurs peuvent alors négocier et construire un projet, économique, social, culturel et paysager où la création de nouvelles formes garde toute sa place. Grâce à la médiation paysagère on peut passer alors d'une logique de conflit à une logique de projet et les préoccupations de gestion sont privilégiées avant celles de conservation. Celles-ci permettent en effet de faire porter les regards tant sur la capacité d'une société à transmettre un savoir-faire, que sur la capacité de nouveaux acteurs à les réhabiliter ou celle des institutions à en réviser les conditions d'exécution.

Mais le paysage ne peut à lui seul servir à la construction de ce projet. Il ne montre pas toutes les composantes d'un territoire. Il masque des espaces, accentue les différences entre les plans, réagit avec retard aux traitements qu'il subit. Cette entrée privilégie la dimension sensible du rapport aux choses. A quelques rares exceptions près, la prise en compte du paysage ne rivalisera jamais avec des impératifs économiques. Enfin les usagers du paysage en sont rarement les producteurs.

Lorsqu'il faut aborder concrètement des protocoles d'intervention, il est alors nécessaire de revenir à des disciplines de gestion de l'espace plus techniques : agronomie, écologie, socio-économie, sans lesquelles il n'y aura pas de matérialisation sur le terrain. C'est à ces conditions seulement, en joignant le geste à la parole, qu'il devient possible d'accompagner un projet paysager qui prenne en compte les contraintes technico-économiques nécessaires à sa production.

Construire un paysage relève donc d'une démarche nécessairement collective qui doit incorporer des éléments économiques et politiques. L'espace que nous habiterons demain présentera de nouveaux paysages, différents de ceux d'aujourd'hui, mais qui intégreront les héritages du passé tout en s'adaptant à de nouvelles situations. Dans cet esprit, le paysage n'est pas un bien marchand négociable mais un bien patrimonial, public et non aliénable, qu'il faut gérer en permettant à ceux qui le produisent de vivre décemment.

Pour autant, le lien entre les modes d'appréhension sensible et fonctionnel de la question paysagère reste difficile à maintenir. L'entrée fonctionnaliste privilégie le regard technique et peine à se dégager des modes d'intervention classiques relevant de l'aménagement foncier, de l'urbanisme ou du génie écologique. L'entrée par le paysage s'essouffle dès que l'on cherche à préciser ce qui peut se faire avec les producteurs directs de paysage car elle se prête mal à des analyses quantitatives nécessaires à la mise en place d'interventions concrètes. Il est donc nécessaire de construire une démarche complète qui mobilise différents outils et les met en cohérence.

Articuler les outils dans une démarche cohérente

Pour cela, il est nécessaire de mobiliser des objets de médiation qui relèvent de deux pôles différents (Piveteau, 1995[13]) :

- un *pôle froid* qui combine des connaissances pour produire du contenu. Les cartes d'occupation du sol ou de localisation des unités paysagères, les blocs-diagramme ou les croquis de paysagistes, même s'ils traduisent des ambiances et le point de vue d'un spécialiste, ne sont pas conçus pour être discutés ou remis en cause. Ils sont là pour faciliter le transfert de connaissance. Ce registre est indispensable car il permet de discuter de choix stratégiques en connaissance de cause mais il n'est pas suffisant pour intégrer les dimensions sensibles du paysage.

- un *pôle chaud* dont le but est l'animation, la mobilisation des acteurs autour d'un projet commun. En combinant différents types de supports, en s'adressant aux registres du sensible et du rationnel, on introduit dans le débat des critères qui relèvent du pôle chaud (peur de certains modèles paysagers comme la friche, désir d'une nature propre et entretenue, association symbolique entre un paysage entretenu et un pays vivant…). Le choix des objets paysagers concernés par la prospective paysagère relève aussi du pôle chaud car il est effectué en fonction des préoccupations des acteurs locaux et joue un rôle déterminant dans la mobilisation des participants. En fonction des supports utilisés, chaque acteur pourra plus ou moins bien faire partager son point de vue aux autres participants, rendant les acteurs plus conscients et leur jeu plus explicite, ce qui est un des objets d'étude du pôle chaud.

C'est pourquoi nous pensons qu'un des enjeux majeurs de la réussite d'une gestion paysagère réside dans la bonne articulation entre deux voies complémentaires, avec *une première entrée paysagère, globalisante et qualitative***,** destinée à poser les questions, identifier les enjeux et les priorités, une deuxième phase d'approfondissement qui passe par des *analyses spatiales quantitatives, plus sectorielles mais exhaustives et plus rigoureuses*, pour terminer par *un retour au paysage et au territoire* afin d'évaluer les conséquences des solutions proposées en termes de perception paysagère et de prise en compte de différents enjeux.

La plupart des méthodes d'action sont connues des agents de développement mais leur mise en œuvre et leur assemblage doivent s'adapter au caractère spécifique de la notion de paysage.

Tout l'enjeu de la médiation paysagère est de concilier des raisonnements relevant des sciences de l'homme et des sciences du vivant combinés entre eux pour dresser les bases d'une démarche organisée en quatre étapes :

- d'abord *s'entendre sur ce que l'on voit*, parce que ce n'est pas parce que tout le monde regarde la même chose que tout le monde voit la même chose ;

- ensuite, il faut s'interroger sur les facteurs qui sont à l'origine de l'état perçu,

- puis *réfléchir à ce qu'on voudrait voir* ou à l'inverse à ce que l'on ne veut pas voir,

- pour enfin pouvoir proposer un programme cohérent d'intervention destiné à passer du paysage le plus probable au paysage le plus souhaitable.

Ces propositions s'inspirent des méthodes d'animation locale développées par le GERDAL et des travaux de paysagistes tels que J.C. Bontron et Y. Luginbühl, J. Sgard, P. Donnadieu. Pour aboutir à des chances raisonnables de succès, nous insisterons dans cette partie sur les points suivants :

La médiation nécessite un médiateur

L'existence d'un animateur extérieur au jeu d'acteurs locaux est fondamentale pour que le groupe fonctionne correctement. L'expérience a prouvé que la présence de ces catalyseurs était nécessaire jusqu'au bout de l'opération. Il est donc indispensable de disposer d'un spécialiste susceptible d'organiser et de faire fonctionner un groupe de ce type. Ce spécialiste doit disposer de compétences en analyse paysagère, en animation de groupes et avoir une bonne connaissance pratique des sociétés rurales et de ses activités. Son rôle est donc double, à la fois expert technique neutre par rapport à la zone, capable de produire de la connaissance et de le mettre à disposition mais aussi médiateur impliqué sur le terrain, favorisant l'expression des points de vue, assurant leur mise en relation et permettant à chacun de se réapproprier la connaissance apportée par les experts externes et les informateurs locaux. Compte tenu de la difficulté à tenir cette posture, il est nécessaire de proposer des outils pédagogiques méthodologiques pour former les futurs médiateurs à ces pratiques.

Il faut enfin trouver les moyens d'intervention pour passer du paysage le plus probable qui est souvent celui que l'on ne veut pas, vers le plus souhaitable qui est celui que l'on voudrait pouvoir contempler au quotidien mais sans savoir comment faire pour y arriver.

Construire un cadre décisionnel adapté à l'enjeu paysager

Parce que le paysage est d'abord le résultat d'actes de gestion relevant le plus souvent d'intention de production ou d'aménagement qui raisonnent à différentes échelles d'espace et de temps, sa gestion mobilise des acteurs nombreux à plusieurs niveaux. Il est donc nécessaire de disposer d'instances différentes selon les besoins. Dans tous les cas, le projet a d'autant plus de chances d'aboutir qu'il est porté et défendu par des interlocuteurs motivés. Dans cette optique, nous proposons une structure classique à trois niveaux :

- un comité de pilotage pour débattre des grands enjeux, de la politique générale à mener. Il réunit des individus disposant d'une marge de pouvoir suffisante (élus départementaux et régionaux, directeurs et présidents d'administrations ou de structures consulaires, présidents d'associations départementales...). Son rôle est essentiel au départ pour crédibiliser la démarche et à la fin pour mettre en œuvre des préconisations, mais comme il est composé de personnes « importantes », il ne faut le réunir que pour des enjeux essentiels et ne pas le solliciter pour des éléments techniques pointus ou pour des problèmes d'intendance.

- un comité de suivi : Son rôle est de valider le contenu et le calendrier des différentes étapes, de contribuer au choix des méthodes de travail appropriées, de réorienter éventuellement le programme au vu de résultats intermédiaires sans remettre en cause la ligne générale de l'opération. Il est constitué de personnes plus proches du terrain que celles composant le comité de pilotage : représentants des administrations et structures qui travaillent sur le terrain (DDA, chambre d'agriculture), élus locaux (conseillers municipaux, maires), présidents d'associations locales. Il se réunit plus souvent, au début et à la fin de chaque étape.

- **un comité technique** dont la tâche est de mettre en œuvre concrètement les différentes phases de travail. Il est essentiellement formé d'agents de terrain auxquels peuvent être associées quelques personnes ressources (élus locaux, membres d'associations, individus...) connaissant particulièrement bien le terrain. Il se réunit beaucoup plus souvent et de façon moins formelle, n'intervient pas dans les décisions et les orientations mais contribue à fournir aux membres des deux autres comités les éléments nécessaires pour qu'ils puissent délibérer en connaissance de cause.

Ce mode d'organisation peut paraître lourd. Malgré cela, cette procédure est nécessaire dans des contextes politiques tendus. Lorsque localement, les acteurs locaux ont l'habitude de travailler ensemble, il est alors possible d'alléger le dispositif. Dans ce domaine, il est difficile de normaliser.

Une opération telle que présentée dans les lignes précédentes ne se conduit pas en quelques mois. Il faut du temps et pas seulement pour la collecte et le traitement des données. Leur appropriation est longue et ce type de travail doit s'inscrire dans la durée. Deux ou trois ans sont souvent nécessaires. La période peut s'allonger avec la proximité d'échéances électorales locales (conseil municipal, conseil général). Souvent l'année qui précède le renouvellement des mairies est une année morte pour l'animation qui, par ailleurs, est prohibée dans les mois qui précèdent le scrutin. C'est pourquoi il vaut mieux ne pas débuter d'animation si l'on sait qu'une échéance approche, au risque de voir toute la dynamique disparaître pendant le temps mort préélectoral.

Les limites actuelles à une médiation par le paysage

A ce jour, si les principes d'une médiation paysagère semblent acquis, deux grandes familles de problèmes n'ont pas encore trouvé de solution.

Du côté des *approches fonctionnelles*, il manque des outils interactifs qui permettraient de tester plus d'hypothèses, d'envisager les conséquences d'événements externes ou locaux et qui offriraient des possibilités de visualiser en temps réel les conséquences paysagères de ces scénarios. Dans cette direction, les approches par simulation informatique laissent espérer une grande marge de progrès dans les années à venir, à condition de ne pas produire des boîtes noires dont les mécanismes resteraient opaques aux utilisateurs. En outre, les acteurs de terrain sont toujours en attente de dispositifs plus participatifs d'élaboration de scénarios paysagers prospectifs. Enfin, des efforts restent à accomplir pour mieux réussir le passage de la prospective à la stratégie.

Du côté des *approches sensibles*, si nous avons pu tester l'efficacité de supports visuels pour faciliter l'expression des points de vue de différentes catégories sociales sur leurs paysages, les méthodes utilisées restent l'apanage de spécialistes qui devront faire l'effort de les vulgariser. Dans le domaine de *la création paysagère*, que nous avons peu abordé sur les terrains où nous avons travaillé, l'articulation entre des objectifs de développement et des dimensions artistiques de création mérite d'être approfondie avec des paysagistes.

Enfin, rappelons que trois points essentiels devaient être réglés en préalable à l'exercice de médiation proprement dit :

- *l'existence d'un porteur de projet crédible* ayant reçu un mandat pour conduire la démarche ;

- la présence d'une *équipe d'animation formée aux techniques d'animation* et capable d'adapter ces méthodes au contexte spécifique du paysage ;

- *un choix raisonné de participants*, à la fois représentants de la diversité des points de vue de la société locale et connaissant suffisamment le territoire concerné.

Une telle méthode qui mise sur une implication forte des acteurs, attribue aux participants un rôle double de producteurs d'hypothèses nourrissant les scénarios et d'utilisateurs des résultats de leur prospective pour construire leurs actions.

En guise de conclusion

On reproche parfois à une entrée par le paysage de conduire à une dérive élitiste et esthétisante, centrant le débat sur le maintien ou la restauration d'un beau paysage. En fait, ce danger semble très faible dans les zones rurales lorsque l'on fait l'effort de préciser que l'on parle des paysages comme images d'un pays et non comme un objet abstrait soumis à une évaluation externe uniquement esthétique. L'approche paysagère s'avère paradoxalement "dépaysante" pour les habitants et usagers, en ce sens qu'elle les conduit à porter sur leur espace de vie et de travail un "regard " nouveau et différent de leur perception courante et habituelle. Le débat aborde bien sûr la question des décharges sauvages, des hangars disgracieux et des restaurations inesthétiques.

Mais plus profondément, c'est la question de l'évolution de l'agriculture, des modes de gestion forestière, de la qualité des rivières et surtout des relations entre les habitants et leur territoire dont il est question, c'est à dire des thèmes fondamentaux de la vie de ces régions que la médiation paysagère aide à visualiser et à discuter. L'intérêt du paysage est de construire le débat à partir d'enjeux un peu décalés. Dans les zones rurales où nous les avons appliquées, le noyau central des partenaires de nos recherches se connaissaient bien et se côtoyaient dans de multiples arènes de consultation et de négociation (projets de pays, assemblées syndicales ou consulaires, réunions techniques agricoles ou forestières ...). L'entrée par la question du paysage, par nature transversale et non sectorielle, a eu deux conséquences importantes. Elle a ouvert l'arène à des participants qui ne se trouvaient pas habituellement conviés, en légitimant d'autres champs de compétence que l'agriculture et la foresterie. Elle a permis aux agriculteurs et forestiers, habitués à se confronter toujours sur les mêmes questions, de choisir un angle d'attaque commun. La clé "paysage" a ouvert d'autres portes que les approches foncières classiques et a conduit les acteurs sur des chemins inhabituels qui devraient favoriser à terme l'action concertée. Notre expérience témoigne en tout cas de la grande richesse de l'analyse effectuée de cette manière collective et de la forte dynamique d'action enclenchée dans des zones rurales en crise ou en déclin agricole et démographique qui ne les prédisposaient pas à cette approche volontariste. Dans cet esprit, la médiation paysagère apparaît comme un bon outil préparatoire à la construction d'une politique concertée mais elle ne peut en aucun cas se substituer à la volonté politique nécessaire à la matérialisation des propositions. Tout juste peut-elle contribuer à son émergence, ce qui représente déjà une grande avancée.

Contre-exemple : Paysages et développement immobilier : la campagne mangée par la ville ou la médiation univoque. Patrice BALLESTER

Le déversement urbain transforme rapidement les campagnes autour des villes ; les paysages en sont évidemment affectés. Cette extension de l'habitat correspond au dessein des individus et des familles de fonder une maison et de se donner un point d'ancrage. L'acte majeur se fait par l'achat puisqu'il engage lourdement les personnes au plan financier. On peut penser que celles-ci ont des idées sur le cadre et le paysage où elles souhaitent s'installer.

Le paysage devient alors un argument possible de vente (voir chapitre 9). Les promoteurs immobiliers l'ont compris et en usent abondamment dans leurs publicités. Ils ne prennent pas forcément soin de s'enquérir des souhaits paysagers de leurs clients et des collectivités qui les accueillent (dont le paysage va pourtant être transformé).

Certains s'affirment même seuls décideurs : *« ce que je choisis, c'est en fonction de mes goûts et cela coïncide avec ceux de mes clients »* déclare l'un d'entre eux. Il est alors intéressant d'analyser le discours véhiculé par l'offre pour répondre aux vœux des acheteurs en fonction des représentations idéalisées du paysage qu'on leur prête davantage qu'ils ne les expriment. La discussion et l'échange s'avèrent indispensables mais les termes de cette médiation spécifique restent encore à venir. Celle-ci pourrait s'articuler autour de deux questions : les images de rêve diffusées par les promoteurs ont-elles une action importante par leur répétition multiforme (presse, internet, affichage, médias divers) ? Les référents identitaires des acheteurs sont-ils en accord avec ceux des promoteurs ?

Dans le fil de cette réflexion, l'analyse du message de trois prospectus est proposée :

- Figure 11.4 : *« Grand village et convivialité, lieu verdoyant et parc, commerces et centre villageois, qualité de vie »*. Le texte dit tout des avantages de la ville à la campagne. Le paysage, construit à gauche, verdoyant et profond à droite, n'est pas situé par rapport au domaine en question mais il évoque un monde rural et naturel peu modifié ;

- Figure 11.5 : le choix du nom est significatif, le vert « nature » est évocateur. Le texte met en avant l'espace, les paysages vallonnés superbes, le charmant village préservé et authentique (le sera-t-il autant après coup ?), bien pourvu de commerces et d'écoles. L'ensemble est prestigieux et haut de gamme. L'image est paradoxalement peu parlante : trois maisons neuves, des arbres, quelques personnes, une voirie inexistante et des superposés d'infographie trop évidents ;

- Figure 11.6 : le nom, la Métairie est là pour « faire rural ». Le paysage est choisi. Dans le lointain, des forêts, des prairies, des constructions rares et très distantes. Au premier plan, les maisons et leur environnement (haies, pelouses, mais le parking juste devant).
  Entre les deux plans, un écran végétal. On remarque que le point de vue choisi, élevé et oblique, permet d'associer deux paysages dans une composition qui n'aura guère de réalité dans le vécu des futurs habitants.

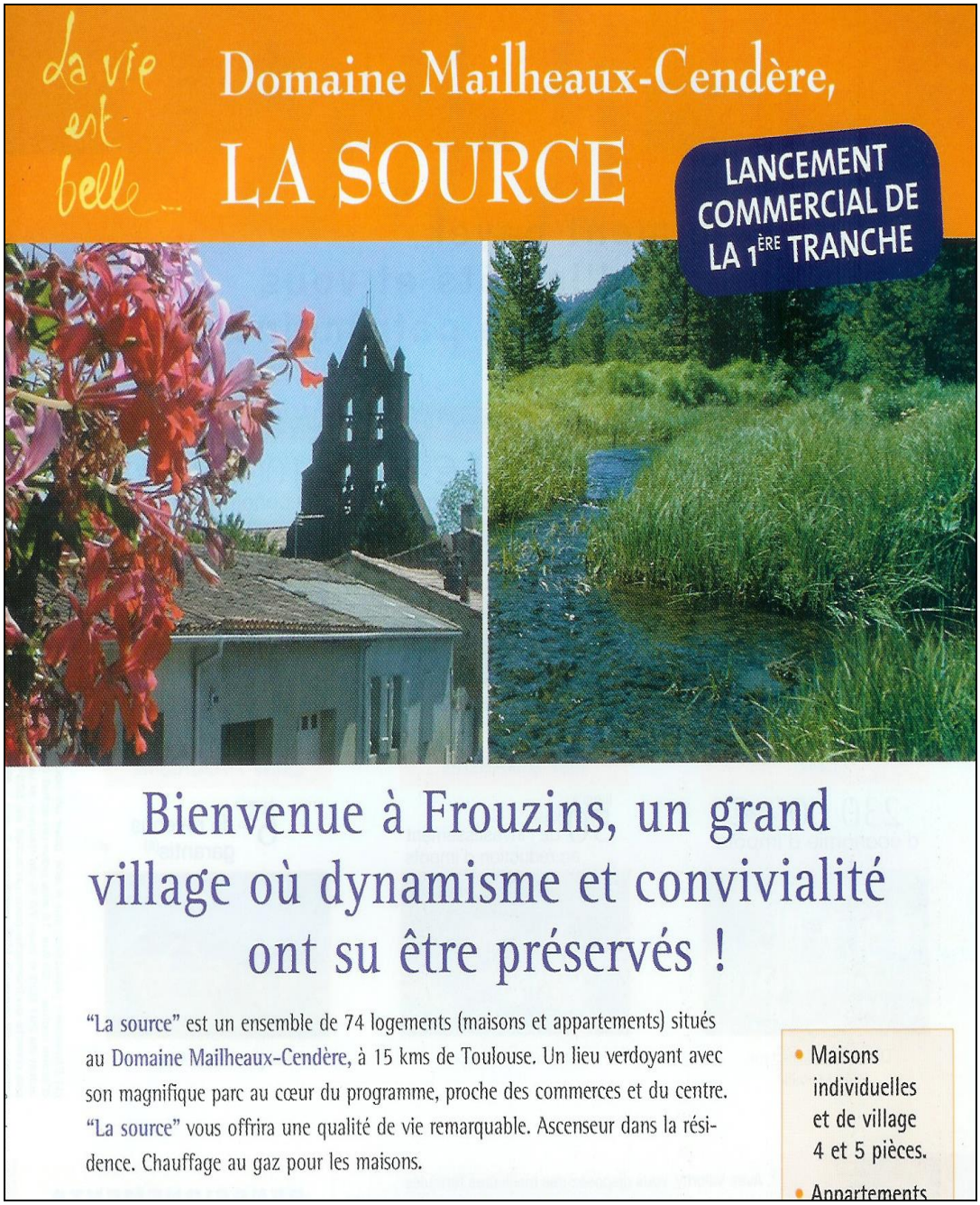

Figure 11.4. Prospectus 1, *« La Source » 2004*

Figure 11.5. Prospectus 2, *« le Pré Vert » 2004*

Figure 11.6. Prospectus 3, *« La Métairie » 2004*

Bibliographie

1. Michelin Y., Lelli L., Paradis S., 2006 : « When inhabitants photograph their landscapes to prepare a local sustainable development project : new perspectives for the organisation of local participatory discussion groups », Journal of Mediterranean Ecology, vol. 6, n°1 : 19-32

2. Michelin Y., Joliveau T., Breuil J., Vigouroux L., 2002 : Le paysage dans un projet de territoire, démarche et méthode expérimentées en Limousin, Limoges, Chambre d'agriculture de Haute Vienne, 66 p

3. Donadieu P., Périgord M., 2005 : Clés pour le paysage, collection Geophrys, Paris, éditions OPHRYS, 368 p

4. Luginbühl, Y., 1989: Paysages, textes et représentations du Siècle des lumières à nos jours, Lyon, La Manufacture: « A qui appartient le paysage ? entretien avec des photographes », in « Des paysages pour le développement local : expériences et recherches innovantes dans le Massif central (Y. Michelin ed.), 2005 » : Revue d'Auvergne, n° 571, 338 p

5. « A qui appartient le paysage ? entretien avec des photographes », in « Des paysages pour le développement local : expériences et recherches innovantes dans le Massif central (Y. Michelin ed.), 2005 » : Revue d'Auvergne, n° 571, 338 p

6. Michelin Y., Joliveau T., Breuil J., Vigouroux L., 2002 : Le paysage dans un projet de territoire, démarche et méthode expérimentées en Limousin, Limoges, Chambre d'agriculture de Haute Vienne, 66 p

7. Le séminaire Landscape Ambassador est un cours intensif ERASMUS agréé en 2006, associant l'école du paysage de Bordeaux, les universités de Sopron (Hongrie), Ljubljana (Slovénie), Aas (Norvège), Arlnap (Suède), Evora (Portugal) et piloté par l'ENITA

8. Bourdieu P.,1965. Un art moyen, essai sur les usages sociaux de la photographie. Paris, les éditions de minuit

9. Deffontaines, J.P., 1988, "Réflexion sur les unités d'analyse. Relations entre taxonomies différentes", in De la touffe d'herbe aux paysages, Versailles, INRA : 13-28

10. Deffontaines J.P., 1995 : Dynamiques physionomiques du paysage rural, essai de modélisation de la composante agricole, cahiers agriculture 4, : 434-439

11. Groupe de recherche INRA-ENSAA, 1977, Pays, paysans, paysages dans les Vosges du Sud. Les pratiques agricoles et la transformation de l'espace, Paris, INRA

12. Tricart J., Cailleux A. 1967, Les modelés des régions périglaciaires, SEDES, Paris

13. Valadas, B., 1987, "Morphodynamiques récentes dans le Massif central français, étude comparée des massifs granitiques du Limousin, de Margeride et du mont Lozère", Z. Geomorph. N. F., Berlin: 85-99

14. Piveteau V., 1995 : « prospective et territoire : apports de la réflexion sur le jeu », cemagref éditions, Etude gestions des territoires 15, France